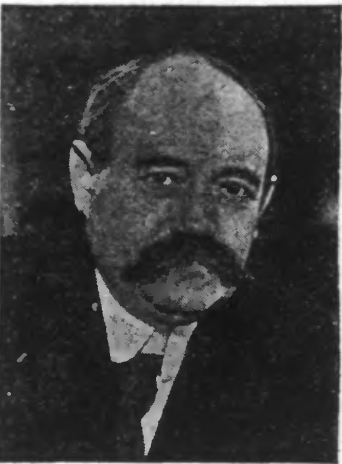


DE ROUBAIX-TOURCOING

Comment l'Allemagne pourrait s'acquitter

M. Le Trocquer a établi un programme de travaux à exécuter

S'inspirant d'une légitime préoccupation de l'opinion publique française, en présence de l'activité industrielle et économique déployée par l'Allemagne...



M. LE TROCQUER Ministre des Travaux Publics

Le paragraphe 19 de l'annexe 2 du traité prévoit, en effet, la possibilité de l'emploi de la main-d'œuvre et des matériaux allemands pour tous travaux destinés à permettre à l'une quelconque des puissances alliées...

Le ministre des Travaux publics a fait, en conséquence, établir un programme de travaux productifs de revenus susceptibles d'être réalisés dans les conditions prévues par le traité.

Ce programme comporte entre autres : l'aménagement des forces hydrauliques du Rhône, de la Dordogne, du Verdon, de la Truère, des vallées d'Ossaie, de la Bonne et du Drac ; la construction de grandes lignes de transport électriques ; la création de nouvelles lignes de chemins de fer et, si l'Angleterre y consent, l'établissement du tunnel sous la Manche.

Dans ces chiffres, 5 à 6 milliards de main-d'œuvre et 7 milliards de fournitures sont susceptibles d'être fournis par l'Allemagne.

LA CHAMBRE DES COMMUNES APPROUVE LA POLITIQUE IRLANDAISE DU GOUVERNEMENT

Londres, 27 juin. — C'est dans une atmosphère relativement calme que s'est ouvert hier soir, à la Chambre, le grand débat sur l'Irlande.

M. Churchill a fait l'exposé de la question et affirme la volonté du gouvernement impérial de défendre l'Ulster contre les agressions du sud et d'imposer à l'Etat libre le respect du traité de Londres.

Sir Frédéric Banbury présente alors une motion de blâme et divers orateurs reprochent au gouvernement sa politique irlandaise et sa responsabilité dans l'assassinat de sir Henry Wilson.

M. Lloyd George prit ensuite la parole. Il rendit un éclatant hommage à la mémoire du maréchal Wilson, puis il dit : La politique du gouvernement n'a pas varié depuis deux ans.

La Chambre a repoussé la motion de blâme par 382 voix contre 75 et a adopté la demande de crédits de l'Irish Office.

750 louis d'or pour 16 francs

A la salle des Ventes, Mme Jacques Clermont, brocanteuse, fit l'acquisition d'une malle pleine de vieux chiffons pour le prix de 16 francs.

Un drame horrible au pays de l'alcool

Une femme évanouie et recousue devait travailler pour son amant

Caen 27 juin. — Un drame épouvantable dû à l'ivresse, vient d'être commis au pays d'Auge qui, à juste titre, semble être le « royaume de l'alcool ».

Le nommé Gustave Lecourt, journalier à Cantaloup, au cours d'une scène violente, frappe sa maîtresse à coups de couteau dans le ventre.

Sa victime ayant repris ses sens, il l'obligea à vaquer à ses occupations ordinaires. Mais son état de faiblesse resta tel que des voisins s'en aperçurent et dénoncèrent Lecourt, qui fut arrêté.

La blessée a été admise à l'hôpital de Caen dans un état désespéré.

Un don anglais pour Péronne

M. Reibel, ministre des Régions Libérées, vient d'être informé par la « British League of Help » de Londres que plus de 20.000 fr. ont été recueillis au profit de la ville dévastée de Péronne, dans la ville de Blackburn, en Angleterre.

La Chambre a discuté de nombreux projets

L'article 2 de la loi du recrutement a été voté

La Chambre a continué, hier après-midi, la discussion de la loi de recrutement. Un dernier amendement M. Bénézet fut repoussé et l'article 2 fut adopté définitivement. Il est ainsi conçu :

Le service militaire est égal pour tous. Hors le cas d'incapacité physique, il ne comporte aucune dispense.

Il a une durée de trente années et s'accomplit de la manière suivante : Armée active, 1 an et demi; disponibilité, 2 ans; réserve de l'active, 16 ans et demi; réserve de la territoriale, 10 ans.

Le temps de service supplémentaire accompli par un engagé ou un rengagé, vient en déduction du temps de service à passer dans la disponibilité ou dans la réserve de l'active.

Tout Français libéré des obligations prévues par cet article, peut être requis individuellement, hors le cas d'incapacité physique, pour être employé au service de la mobilisation administrative, économique et industrielle, dans les conditions prévues à l'article 48.

La validité des testaments dans les régions envahies

Au début de la séance, l'Assemblée, après avoir adopté divers projets intéressants l'Alsace et la Lorraine, avait voté un projet de loi relatif aux testaments faits dans les régions envahies pendant l'occupation.

Le testament ainsi établi, sera nul si le décès du testateur s'est produit plus de six mois après le rétablissement des communications ou après la venue dudit testateur en un lieu régi par le droit commun.

La Chambre adopta encore deux projets de loi, l'un concernant la propriété industrielle, l'autre modifiant le régime des retraites du personnel de l'imprimerie Nationale.

L'interdiction de l'absinthe

Le matin, la Chambre avait discuté la proposition de loi de Barthe, tendant à modifier la loi du 16 mars 1915, relative à l'interdiction de l'absinthe et de liqueurs similaires.

« Il faut, dit M. DE CASSAGNAC, au nom de la Commission des boissons, que l'administration des finances spécifie clairement ce qu'elle entend par similaire d'absinthe ».

Le projet Barthe a été adopté.

La Réforme de l'Enseignement

M. DE BAUDRY D'ASSON, ouvrant le débat, demanda le rétablissement de l'enseignement congréganiste.

M. DAUDET exposa son point de vue sur la nécessité des humanités et réclama l'introduction du latin, même dans l'enseignement primaire.

La prochaine séance aura lieu aujourd'hui.

La REPUBLIQUE ALLEMANDE EST-ELLE SOLIDE ?

Le danger monarchiste de la Reichswehr Le Gouvernement cherche sa majorité Vers le front unique de la Social Démocratie

(Lettre de notre correspondant français de Berlin)

Berlin, le 25 juin.

L'assassinat de M. Walter Rathenau est le fait typique qui doit ouvrir enfin les yeux aux plus aveugles. La réaction monarchiste devient de jour en jour plus audacieuse et plus forte.

« La République allemande est-elle solide ? » écrivait-il. Voilà la question que se posent toutes les personnes sensées du monde.

« La première gardienne de la République devrait naturellement être sa force armée de la Reichswehr. Mais la Reichswehr est un K politique. Le gouvernement n'a jamais osé nier que son corps d'officiers fut presque entièrement monarchiste. Et la troupe ? Tant qu'elle sera sans protection contre l'influence des officiers réactionnaires et qu'elle servira aux démonstrations monarchistes, elle restera l'instrument du monarchisme ».

« L'organe socialiste indépendant, la « Freiheit », constatait en même temps la recrudescence de la vague nationaliste : « L'attentat contre Scheidemann visait la République. Depuis des semaines, les nationaux allemands préparent une atmosphère favorable aux meurtres politiques ».

« Autant dire que le meurtre de M. Walter Rathenau n'a causé ici qu'une surprise relative. Les esprits de droite ont été surchauffés par une presse violente et cynique. Depuis que M. Hugo Sinnes s'est rendu propriétaire d'une série de journaux à grand tirage, le poison réactionnaire est versé, goutte à goutte, chaque matin dans l'oreille du peuple allemand ».

« Après l'attentat dirigé contre Scheidemann, la « Deutsche Tageszeitung » a publié un odieux article intitulé : « L'attentat contre Scheidemann est le coup de grâce à la République ».

« Qui peut dire que ce n'est pas dans la rue, comme en 1918, que se décide une fois encore le sort de la République allemande ? »

« L'ancien parti social-démocrate de 1918 se reconstruit-il pour sauver la République ? Kautsky a fait dernièrement un appel vigoureux à l'union ; Scheidemann, aussi, s'écriait : « Je ne puis dire à quel point, la République est en danger ! »

« Le gouvernement est malheureusement bien faible lui-même. La rivalité du chancelier Wirth et du docteur Hermès, ministre des Finances, est une cause de diminution du prestige du cabinet ».

« Le bourgeoisie industrielle est timide, elle, et donne son concours aux militaires pour renverser la République de l'emprunt forcé » et le Chancelier de l'exécution du traité ».

« On n'a pas encore trouvé les assassins du Ministre »

Berlin, 27 juin. — La recherche des meurtriers de M. Rathenau se poursuit fiévreusement. Des perquisitions ont eu lieu au siège des organisations politiques de droite et à l'association des soldats nationalistes.

D'importants documents ont été saisis.

La police a opéré 55 arrestations

Le nombre des individus arrêtés comme suspects, est de 55.

On sait que les capitaines de frégate Tillensen et Hoffman ont été arrêtés et écroués. Les autorités suivent une piste sérieuse, par-à-là, qui les a tout d'abord amenés à l'aérodrome de Slacken, près de Spandau, d'où un avion se serait envolé samedi à midi, pour une destination inconnue, après avoir pris à bord, dit-on les trois assassins.

On a aussi arrêté un Russe, Muller von Hausen, président de la « Ligue contre l'arrogance des Juifs ». Cette arrestation a été maintenue, ainsi que celle du chef de l'organisation secrète Consul.

On affirme que le signalement donné d'un des bandits qui tuèrent Rathenau, s'adapterait exactement au capitaine Tillensen.

Le général Merker, suspecté de manœuvres monarchistes, a été arrêté à Dresde, par les autorités saxonnaises, mais a été relâché peu après, faute de preuves.

Moins heureux, le capitaine de frégate Abendroth, également appréhendé à Dresde a été écroué.

A Munich, on a procédé à l'arrestation d'Escherich, l'organisateur de l'Orgesch, et du général von Klyander.

Le contrôle des frontières est des plus rigoureux, la majorité des individus arrêtés à Berlin, sont des étudiants et d'anciens officiers.

La famille a refusé les funérailles nationales

Le nouveau mystère de Goas-al-Ludu

Est-ce bien Pauline Picard qui est enterré à Saint-Rivoal ?

Morlaix, 27 juin. — Bien que la première enquête du parquet de Châteaulin ait conclu à la mort accidentelle de Pauline Picard, et que le cadavre trouvé dans la lande ait été inhumé à Saint-Rivoal sous le nom de la petite disparue, des bruits circulent encore dans la région, d'après lesquels l'enfant du fermier de Goas-al-Ludu ne serait pas mort.

Elle vivrait aux environs, dit-on, dans une riche famille qui l'aurait adoptée pour remplacer un enfant décédé.

Par la mort de cette dernière, les parents perdirent leurs droits à d'importants héritages. Aussi ne déclarèrent-ils pas le décès de leur enfant et cherchèrent-ils à lui substituer un enfant du même âge.

C'est la petite Picard qui aurait été choisie. Mais sa disparition ayant ému l'opinion d'abord, et la justice ensuite, on aurait placé le cadavre de l'enfant, dont le décès avait été caché, non loin de l'endroit où disait-on, avait disparu la fille du fermier de Goas-al-Ludu.

Il est probable que l'enquête va reprendre sur cette troublante affaire.

Le Sénat a discuté les constructions navales

Les cargos-type « Marie-Louise » vont être abandonnés

Après avoir adopté différents projets, le Sénat a continué hier la discussion de l'interpellation de M. BRARD, sur les causes du naufrage du cargo « Député Albert Tailleur », du type « Marie-Louise ».

Après intervention de MM. Henry BAILLEGER, rapporteur et RIO, sous-secrétaire d'Etat, l'ordre du jour suivant fut adopté :

« Le Sénat, prenant acte des déclarations du Gouvernement et confiant en lui :

1. Pour ordonner, en tenant compte de tous les éléments de l'enquête et des constatations de l'enquête, les mesures indispensables pour assurer la sécurité des équipages à bord de tous les cargos type « Marie-Louise ».

2. Pour arrêter toute construction de navire de cette catégorie.

3. Pour réaliser les marchés en cours, tant en ce qui concerne les bateaux en construction qu'en ce qui touche les bateaux non encore en chantier, et en ce qui concerne l'exécution du traité ».

« Les prochains séances aura lieu jeudi 29 juin, pour les vieux Maires »

MM. Labrousse, de Jouvencel, etc., viennent de déposer un projet de résolution invitant le Gouvernement à présenter au Parlement un projet de loi instituant au ministère de l'Intérieur une caisse de retraite pour les maires comptant 16 années d'exercice, 60 ans d'âge.

Cette pension serait de 1.200 francs par an, avec majoration après 16 ans.

Les auteurs du projet de résolution, dans leur exposé des motifs, ont remarqué que le Gouvernement n'a plus à sa disposition les quelques perceptions et recettes budgétaires qui étaient accordées à ces maires jusqu'ici, puisqu'il réserve totalement à présent ces emplois pour les mutilés, les fonctionnaires invalides.

L'assassin du batteur d'or a été condamné à mort

Lundi ont commencé, devant les Assises de Hainaut, les débats d'une affaire qui a eu, dans notre région, un certain retentissement. Il s'agit de l'assassinat d'un batteur d'or parisien, M. Pollet, dont le cadavre fut retiré, le 12 septembre 1921, d'eau de la carrière des Batteurs, près de Tournai. Il fut établi que le malheureux avait été tué à coups de revolver et dévalisé par le chauffeur Victor Lefebvre, demeurant à Tournai. Celui-ci, arrêté, n'ajura pas à passer des aveux.

La défense de Lefebvre avait été confiée à M. Syngé, du barreau de Mons, et M. Derasse, du barreau de Tournai.

A l'audience, l'accusé n'a pas manifesté de repentir. Son interrogatoire a été considérablement écourté du fait de ses aveux.

Quelques témoins ont été entendus au cours de cette première partie des débats, qui a pris fin vers 4 heures.

L'audience de mardi matin a été consacrée à l'audition des témoins.

L'après-midi, la Cour d'assises a entendu le réquisitoire de l'avocat-général et les plaidoiries de la partie civile et de l'avocat de l'accusé.

La Cour s'est ensuite retirée et est rentrée avec un verdict affirmatif sur les diverses questions qui lui étaient posées.

En conséquence, Victor Lefebvre a été condamné à mort.

Un fraudeur de diamants a été pris à Calais

Le douanier de Calais vient d'opérer la capture d'un voyageur qui, débarqué du paquebot « Pas-de-Calais », cherchait à dissimuler, au moment de la visite douanière, des diamants et pierres précieuses, le tout estimé à 700.000 francs environ.

Le voyageur, un Français, a avoué avoir voulu ainsi frauder le Trésor français d'une somme de 70.000 francs, montant de l'impôt de la taxe de luxe. Il se rendait à Paris. Le voyageur a été mis en état d'arrestation.

Happé par un câble, une fillette a fait une chute de 50 mètres

M. Emery, industriel à Epierre, près de Chambéry, exploite à Saint-Rémy une coupe de bois, qui est reliée avec la plaine par un câble métallique sur lequel roulent des monts-charges.

Une fillette de huit ans, Gabrielle Pierron, fut accrochée par l'un des monts-charges, au-dessus duquel elle s'amusa. Elle fut ainsi transportée dans les airs, suspendue par ses joues. Après un parcours de 700 mètres environ, l'enfant tomba d'une hauteur de 50 mètres sur des broussailles. Dans sa chute, elle s'est fracturée la jambe droite. Elle porte en outre des contusions sur tout le corps.

Elle a été transportée à l'hôpital de Saint-Rémy de Chambéry.

Le temps d'aujourd'hui

TENDANCE ORAGEUSE Vents faibles ou modérés d'ouest; ciel nuageux ou très nuageux; éclaircies; tendance orageuse; température en hausse. Le minimum de température sera d'environ 12°.

Les Russes réclament toujours de l'argent

Cela sera le point de départ de la Conférence de La Haye

Après quelques déclarations préliminaires sur la santé de Léning, dont la seule maladie, dit-il, est un surmenage parfaitement curable, Litvinoff, qui fit dès son arrivée à La Haye des déclarations aux journalistes, s'exprima vigoureusement sur le sujet principal de la conférence de La Haye, proposée, dit-il, par les Russes eux-mêmes à Gênes.

« Votre position, dit-il, est exactement la même qu'à Gênes, dont cette conférence est la continuation. A Gênes, nous avons fait des concessions de part et d'autre. Ces concessions ne doivent pas être retirées ; elles sont notre point de départ. Mais la condition expresse que nous avons posée pour ces concessions demeure immuable : il nous faut de l'argent. Sans argent, toute discussion est inutile. A Gênes, on nous a dit : « Les Russes vous donneront pas d'argent ». Eh bien ! continua Litvinoff, « tant de nos excellents plénipotentiaires, nous ne faisons aucune objection sur les sources de l'argent ; peu nous importe qu'il vienne des Etats, des banques ou des particuliers. Nous sommes pas difficiles, pourvu que nous soyons payés. Mais la question sera de savoir si, dans la question de la dette, nous pouvons passer à d'autres discussions, sinon ces discussions sont oiseuses. Nous sommes venus ici pour rencontrer les représentants des institutions disposés à nous donner de l'argent ; j'espère « voir bientôt. Dès cet après-midi, j'ai demandé au président hollandais de « déléguer » des puissances de mettre en ordre du jour de la conférence de la troisième commission celle des crédits ».

La discussion commence

La sous-commission des biens privés a débattu, mardi matin, hors des Russes.

La sous-commission des crédits se réunira de nouveau à 4 heures, en présence des délégués des 4 pays.

Rappelons pour mémoire que la sous-commission des crédits avait convenu précédemment :

1. Que les prêts d'Etat à l'Etat sont impossibles (les Russes ne demandent que des prêts des particuliers à l'Etat russe).

2. Accusé d'avoir que la question des biens privés ne soit réglée (les Russes s'ajoutent qu'il n'y a pas de garanties pour les biens sans argent) ;

3. Les Russes devront faire connaître l'attribution éventuelle des crédits.

C'est sur ces bases que la discussion commença.

Un meurtrier acquitté

Paris, 27 juin. — Devant la Cour d'assises comparait hier après-midi Georges Robineau, marchand de charbons, inculpé de meurtre.

Le 13 novembre dernier M. Georges Robineau, se trouvant vers 8 heures et demie sur son dans un débit de vins, à Clichy, boulevard National. Entre un passant, M. Merle, avec qui il fit d'abord puis se disputa Merle menaça Robineau de son revolver, on vit paraître les deux hommes une demi-heure après Robineau, qui revenait de son chantier armé de ses outils de travail, trouva Merle dans un autre débit et lui envoya deux balles qui déterminèrent la mort, quelques heures après. Georges Robineau qui est l'objet de bons renseignements a été acquitté.

Un Italien a révoqué un ouvrier à Somain

Un drame dont les conséquences seraient à l'entre mortelles, s'est déroulé, l'autre soir, à l'intérieur de la rue Carnot, à Somain. Voici dans quelles circonstances :

Un jeune ouvrier cimentier, Jean-Marie Demeneix, 19 ans, demeurant chez M. Candelari, 26, place Victor-Hugo, se trouvant vers dix heures, en compagnie de plusieurs camarades, à l'estaminet Longelin. A une table voisine, étaient assis deux Italiens, dont l'un se mit à dévisager Demeneix avec une telle instance que celui-ci finit par lui en demander la raison. L'Italien ne répondit que par des injures et des gestes d'hostilité à l'adresse des Français. Son camarade réussit à le calmer un peu et l'emmena dans une pièce voisine.

Pour éviter tout incident, Demeneix et ses amis décidèrent de se retirer. Ils étaient à peine dehors que l'Italien sortit à son tour et les suivit. A l'entrée de la rue Carnot, il rejoignit le groupe et, se dressant devant Demeneix, fit feu sur lui, à trois reprises et prit la fuite.

Demeneix, atteint à la cuisse gauche, revint, soutenu par ses camarades, à l'estaminet Longelin, où le docteur Brabant, mandat, vint lui prodiguer ses soins.

Le blessure du jeune homme est assez sérieuse, mais n'inspire cependant pas d'inquiétudes.

Le gendarmier, prévenu, se mit aussitôt en campagne et ne tarda pas à retrouver l'Italien sur revolver, un certain Candelari Oddo, âgé de 20 ans.

Candelari protesta de son innocence et prétendit que les coups de feu avaient été tirés par Demeneix par un individu qu'il ne connaissait pas. Ce système de défense eut pour conséquence de faire que les gendarmes arrêtèrent le personnage.

Déjà au Parquet de Douai, Candelari a été écroué à la prison de C Valenciennes.

LE PRIX DU PAIN VA-T-IL BAISSER ?

Georges Richard, député du Pas-de-Calais, expose à M. le ministre de l'Agriculture, le projet d'une injustice flagrante à toujours faire le prix du pain sans agir de la même façon, en ce qui concerne les farines, et demande que des mesures soient prises pour empêcher ce qu'on peut appeler le privilège des moutiers.

Georges Richard demandait également au ministre quelles mesures il comptait prendre pour ramener à un taux raisonnable le prix des farines qui, sans raison apparente, s'élève sensiblement des prix du blé.

Le ministre de l'Agriculture a répondu qu'il avait déjà proposé au Parlement un projet de loi donnant le droit de taxer les farines et les sons d'après les cours des blés, et qu'il avait déjà des décrets arrêtés sur le prix du blé et ceux des dérivés. En outre, une commission a été constituée par arrêté du 1er juin 1922, en vue d'examiner le problème du blé dans son ensemble.